

**COMPTE RENDU DE RÉUNION  
COPIL ENS de la vallée de l'Hyrôme  
25 février 2025 – 14H30 / 17H – salle Coin de l'Hyrôme -  
Mairie de Saint Lambert du Lattay**

Invités : 16 personnes présentes

NOM	Prénom	Organisme	Statut	Présence
AUBE	Géraldine	Fédération Départementale des Chasseurs 49	Chargée de mission	excusée
BARON	Marie	Horizon bocage	Coordinatrice	présente
BAUMARD	Loïc	Les Cachalots de l'Hyrôme et du Layon	Président	présent
BECOT	Ambroise	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Chargé de mission	absent
BENEVILLE	Pierre	Association des riverains du Layon et de l'Hyrôme	Président	absent
BERNARD	Marie Dominique	Commune de Val du Layon	Conseillère	présente
BESLOT	Edouard	LPO Anjou	Chargé de mission	excusé
BOISSEL	Yann	Commune de Val du Layon	Adjoint	excusé
BONIOU	Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne		excusé
CARON	Thibaut	Maison de la Nature du Layon Horizon Bocage	Coordinateur	présent
CHALUMEAU	Valérie	Syndicat Layon Aubance Louets	Chargée de mission biodiversité	présente
CHASSELOUP	Pierre	CPIE Loire Anjou	Chargé d'action biodiversité	présent
COCHARD	Arnaud	CEN pays de la Loire	Responsable départemental 49	excusé
FREMONDIERE	Roland	Horizon bocage	Président	présent
GABORY	Yves	Mission bocage	Chargé de mission	absent
GACHIGNAT	Marie	CEN pays de la Loire	Chargée de mission	excusée
GERVAIS	Pascale	Syndicat Layon Aubance Louets	Chargée communication / sensibilisation	présente
GESLIN	Julien	Conservatoire Botanique de Brest	Responsable départemental Maine-et-Loire et Chargé d'études	excusé

GRENOUILLEAU	Patrice	Chemillé en Anjou	Élu adjoint espaces publics	présent
GRIMAUT-FREMY	Antonin	FDGDON 49	Animateur	absent
HEROULT	Angèle	LPO Anjou - RNR des coteaux du Pont Barré	Conservatrice	excusée
LE GALL	Nolwenn	Chemillé en Anjou	Technicienne espaces verts et naturels	présente
LOGERAIS	Simon	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire	Chargé de projets biodiversité	présent
LOGIE	Camille	Fédération 49 pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Chargée de mission	présente
LOMBARD	Vincent	Département de Maine-et-Loire	Technicien ENS	présent
LUCAS	Babette	MNL	Bénévole	présente
MERLIN	Bernard	Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Président	inscrit mais absent
MOREL	Fabienne	Communauté de communes Loire Layon Aubance	Agent en charge de la Gestion durable du patrimoine naturel et paysager	excusée
MOURIER	Raphaël	OFB	Chef d'unité	présent
NOBLET	Mathilde	CEN pays de la Loire	Chargée d'études	excusée
PELLETIER	François	Syndicat Layon Aubance Louets	Vice-Président	présent
PONCET LAVERDURE	Hélène	Communauté de communes Loire Layon Aubance	Agent en charge du tourisme	absente
ROBSON	Clémence	CIVAM AD49	Animatrice pastorale	excusée
TERTRAIS	Laurent	Association EDEN, Étude Des Équilibres Naturels		excusé

**ORDRE DU JOUR :**

1. Contexte et organisation de la gouvernance du PDG de l'ENS Hyrôme
2. Les actions menées en 2024 et échanges sur les actions envisagées en 2025 par les divers porteurs de projets
3. Eléments financiers
4. Questions diverses

**AVANT-PROPOS**

François PELLETIER introduit la séance et remercie tous les participants d'être présents en lançant un tour de table.

Valérie CHALUMEAU précise les excusés à la réunion et présente le diaporama figurant en pièce jointe du présent compte-rendu. Les éléments détaillant l'étude et les travaux de gestion sur les coteaux présentés par Simon LOGERAIS de la Chambre d'Agriculture ont été ajoutés au diaporama en complément de la présentation orale faite (*diapositives 32 à 42*).

**1- Rappel sur le contexte de l'ENS de la Vallée de l'Hyrôme et du mode de gouvernance et financement des actions**

En terme de rappel pour les personnes nouvelles au comité de pilotage de cet ENS, il est expliqué par Valérie CHALUMEAU :

- La politique Espace Naturel Sensible du département Maine-et-Loire
- Le périmètre de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Hyrôme,
- La structuration du contenu du plan de gestion (2022-2026) et sa décomposition en 38 « fiches action »,
- Les modalités de coordination confiée au Syndicat Layon Aubance Louets par le département et animée par Valérie Chalumeau (SLAL) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 grâce à un financement du poste par le Fonds vert (24 000€ de subvention pour la période 2024-2026). Les modalités de financement des diverses fiche actions ou d'acquisition,
- Spécificité des Rendez-vous Nature en Anjou, candidature à l'appel à projet en juin pour l'année suivante,

(Cf. diapositives 3 à 11)

Pierre Chasseloup du CPIE qui a participé à la rédaction du Plan de Gestion précise que l'ancienneté de cette rédaction explique la forme non homogène avec les nouveaux plans de gestion écrit selon les règles imposées du CT 88 (un cahier des charges définis par Réserve Naturelle de France). Vincent Lombard précise que ceci permet d'avoir un standard de modèle de plan de gestion avec une qualité et une homogénéité de présentation et d'évaluation. Valérie Chalumeau abonde en ce sens : malgré le côté complexe du CT 88 celui-ci permet de se poser les bonnes questions en amont avec l'état des lieux, envisager les modalités de gestion par une entrée enjeux fonctionnels et objectifs à long terme et permettra donc de faciliter l'évaluation finale par le biais d'indicateurs quantifiables.

Vincent Lombard rappelle la crise budgétaire qui frappe le département comme l'ensemble du pays. Des révisions d'attribution financière ont dû être opérées par le département pour maintenir cependant son soutien aux structures indispensables au territoire. En effet, le budget en baisse de 20 à 25 % pour les ENS, s'appuie sur une taxe alimentée par les permis de construire en forte baisse du fait de la crise. Il précise pour les Rendez-vous Nature en Anjou que les restrictions budgétaires sont similaires, le taux de financement maximum est maintenu à 80 %. L'originalité, la capacité d'accueil des sorties par rapport au tarif de la prestation, la diversité des lieux proposés (afin de varier le bassin de population locale touchée) sont autant de critères favorables à l'acceptation du projet.

## **2. Actions menées en 2024 et échanges sur les actions envisagées en 2025 par les divers porteurs de projets**

- Valérie CHALUMEAU du SLAL présente tout d'abord **les actions de coordination/gouvernance** mises en œuvre du Plan de Gestion :
  - Le SLAL est la structure coordinatrice de la mise en œuvre du plan de gestion de la vallée de l'Hyrôme, l'appui du CPIE Loire Anjou va s'arrêter en 2025 du fait de la création d'un poste dédié au sein du syndicat. Le CPIE reste un partenaire privilégié.
  - Le bilan 2024 fait état d'une réunion du COPIL le 9 février 2024 à Chemillé, puis une réunion technique à Chanzeaux avec présentation : des actions sur la rivière par le SLAL et l'association de pêche les Cachalots de l'Hyrôme et du Layon, des aménagements en faveur des chauve-souris par le CPIE et enfin une dernière rencontre en septembre a permis de mettre en avant les actions menées par Horizon Bocage.
  - La question est posée en 2025 du sujet de la réunion technique et de ses modalités selon les besoins des divers partenaires : foncier, renaturation de rivière, remise en pâturage des coteaux.

(Cf. diapositives 12 à 14)

Simon Logerais propose d'emmener voir les travaux de remise en pâturage des coteaux ; courant septembre les travaux devraient être terminés mais on ne verra pas encore vraiment les effets sur la biodiversité mais ce sera l'occasion de voir avant /après.

- **les actions de protection** sont ensuite passées en revue par le SLAL :
- l'ENS de la vallée de l'Hyrôme ne dispose pas de zone de préemption (ZPENS) tout comme beaucoup d'autres sites ENS du département. Si les communes en émettent le besoin envers le département, un périmètre pourrait être défini, d'autant que le Plan de gestion préalable demandé est déjà bien installé et que des actions en ce sens y sont prévues (D1.1 et D1.2). Il faudra alors tout comme le CEN a pu le faire sur la vallée de la Loire ou du Layon, qu'un accompagnement pour la définition d'une stratégie (et une éventuelle animation foncière) puisse être instaurée. Un exemple est donné sur le territoire Chalonnais/Chaudefonds.

(Cf. diapositives 15 à 17)

Le groupe approuve cette démarche d'autant que même si un achat n'est pas opéré par la commune, celle-ci est au courant des transactions et peut également en profiter pour sensibiliser l'acheteur futur à une gestion écologique du site naturel.

- **les actions de connaissance et accompagnement des gestionnaires** sont ensuite passées en revue par Pierre Chasseloup du CPIE :
- le CPIE a réalisé les derniers inventaires et notices de gestion des parcelles communales de Chemillé en Anjou. Ce gros travail s'étalait sur 3 années et cette année 2024 a permis avec les deux derniers secteurs (aval Chemillé et Chanzeaux) sur 50 parcelles (presque 13 ha) en plus d'un simple inventaire d'évaluer l'entretien existant et de réaliser des propositions d'adaptation aux enjeux écologiques. Avec plus 2335 observations, 633 espèces différentes (dont 380 végétales), une belle diversité a pu être mise en avant avec 18 espèces patrimoniales. La dernière étape prévue en 2025 sera la sensibilisation /formation des 50 agents pour une adaptation écologique des pratiques de travail afin d'avoir une meilleure prise en compte de la biodiversité.
- Un inventaire typologique des haies est prévu en 2025, par une expertise d'environ 15 km de haies en ciblant les têtes de bassin versant prioritaire. Cette étude nécessitera un gros travail multipartenarial préliminaire précise le SLAL avec notamment la fédération régionale des Chasseurs qui a travaillé sur un outil numérique (grain bocager) permettant une première analyse de l'état des haies par l'étude de photos aériennes. Cet inventaire prévoit l'évaluation des enjeux de conservation ciblés sur des groupes « bio-indicateurs » : avifaune, flore et insectes saproxylophages ; il permettra de dresser un bilan et des préconisations d'intervention.

(Cf. diapositives 18 à 23)

Ce projet d'étude sur les typologies de haies semble retenir l'enthousiasme de l'assemblée présente : Horizon bocage, la Chambre d'Agriculture et éventuellement EDEN (cette dernière absente lors de la réunion) se joindront efficacement au groupe de réflexion préliminaires apportant leurs connaissances des exploitants ce qui permettra de lever des dynamiques d'action en vue d'actions futures. Il est également relevé la nécessité d'une communication large sur ce projet.

- **les actions de gestion/restauration et accompagnement des gestionnaires** sont ensuite passées en revue :
- le SLAL et la Chambre d'Agriculture présente les actions prévues en 2024 mais repoussée à 2025 pour la restauration de prairies humides par le pâturage. Il s'agit de deux parcelles identifiées par le CPIE avec des enjeux floristiques chez deux éleveurs bovins avec des travaux de clôture et la pose de dispositif d'abreuvement. A la suite des travaux, un nouvel inventaire floristique sera réalisé pour mesurer le bénéfice de la restauration.
- Le SLAL présente avec Chemillé en Anjou un projet de restauration de prairies humides en bord d'Hyrôme. Il s'agit de 2 voire 3 parcelles au nord-est de Chemillé d'une contenance totale d'environ

2.5 ha. Le responsable HQE rencontré de l'entreprise Hutchinson a fait la démarche volontaire de solliciter la mairie afin d'améliorer ses pratiques de gestion de parcelles. Il a très bien entendu que celles-ci étaient améliorables et est prêt à se conformer à nos prescriptions (SLAL). Il est ouvert également à l'étude d'une convention de passage avec la commune pour un sentier pédestre, un écopâturage pourrait même être étudié.

- Retour sur les aménagements réalisés en faveur des chauve-souris (chiroptères) par le CPIE, la plupart sur des bâtiments ou arbres communaux sur Chemillé en Anjou (56 aménagements sur 7 sites) et déjà 4 indices de présence sur 4 gîtes aménagés et des projets de 3 nouveaux sites à aménager, d'une seconde campagne de suivi et d'un bilan d'action à venir.
- Un rapide retour d'expérience est fait par Simon Logerais sur une étude et une projection de travaux à venir sur les coteaux pour réouvrir et restaurer les coteaux par le biais de pâturage bovin. Des diapos non montrées lors de la séance (car des impératifs de départ de plusieurs personnes de l'assemblée) ont été ajoutées au diaporama (*diapo 32 à 42*) de ce compte-rendu. Il s'agit d'une étude sur 3 ans (2023-2025) portée par le CEN et la Chambre d'agriculture pour maintenir et restaurer des coteaux ouverts en leur redonnant une valeur écologique mais aussi agronomique et économique (un coteau ouvert est reconnu plus riche en biodiversité que lorsque la végétation ligneuse l'envahit et le referme), c'est aussi une mode de soutien à l'élevage résilient face au changement climatique. Le but est la mise en place de projets de réouverture par broyage mécanique puis pose de clôture et installation de pâturage avec dispositif d'abreuvement. Fin 2023, 7 pré-projets sont identifiés soit environ 13 ha avec 2 troupeaux de bovins vache laitières et 5 d'allaitantes. En 2025, 5 projets sont retenus avec des travaux espérés avant le 15 mars 2025 !

(Cf. diapositives 24 à 42)

Ce projet d'étude de restauration de prairie privée sur Chemillé retient l'attention d'Horizon Bocage à la recherche de site naturel pédagogique pour venir avec des écoles à proximité. M. Grenouilleau rappelle la nécessité d'une forte communication auprès des riverains pour leur faire accepter une plus forte naturalité des lieux, très fréquentés au quotidien. La salle se félicite qu'il y ait encore des projets privés de ce type avec une démarche d'exemplarité. Simon Logerais réfléchit à l'opportunité des prairies voisines mais la rivière entre les deux est une frontière difficile à franchir pour un troupeau, la surface est trop petite selon lui pour intéresser un éleveur classique local.

- **les actions de sensibilisation/valorisation** sont enfin présentées par le SLAL :
  - Actions de sensibilisation des enfants par la Maison de la Nature du Layon auprès de divers enfants : club nature, petite enfance, accueil de loisirs et espace jeunesse et scolaire. L'association gère et entretient un sentier d'interprétation sur St Lambert du Lattay pour un montant total d'environ 8 000 € en 2024-2025. Le bilan n'est pas encore finalisé car les activités se réalisent sur l'année scolaire et le prochain programme sortira à l'été 2025 !
  - Retour sur les animations réalisées en 2024 dans le cadre des Rendez-vous Nature en Anjou. 12 animations sur 19 dates par 10 structures différentes rassemblant 374 participants ! quelques retours en images du beau succès des sorties variées : culture, environnement, spectacle vivant, rencontre agricole, patrimoine, ou jeune public. La variété est à venir aussi pour 2025 avec 15 animations sur 20 dates portées par 7 structures différentes.

(Cf. diapositives 43 à 49)

Malgré les restrictions budgétaires du département, la sensibilisation du public est une étape indispensable. Les enfants et la dimension culturelle sont des leviers indispensables pour convaincre plus de personnes à la fragilité et l'intérêt de la préservation de nos espaces naturels si sensibles ! Le département maintient donc tant qu'il peut ses dispositifs d'aide même s'ils sont en baisse. La Maison de la Nature rappelle que l'éducation à l'environnement est au cœur même de leur activité et l'aide départementale indispensable à la survie de leur petite structure associative.

---

### 3. Éléments financiers

---

- **les éléments financiers recueillis pour 2024 et 2025** sont enfin présentés par le SLAL :

Le manque de certains bilans 2024 ne permet pas de donner une vision d'un montant total. En effet, la météo ou le travail en année scolaire ne permet pas de finaliser le budget mais une vision partielle apparaît dans le tableau de la diapo 51. Les perspectives 2025 avec des explications données par le département sur ses choix de restriction de montant conditionné par un budget en baisse sont explicités et compris même s'ils sont regrettés de tous (diapo 52).

(Cf. diapositives 50 à 52)

---

### 4. Questions diverses

---

Le sujet des exotiques envahissants est évoqué en fin de séance et notamment la question du Xénope lisse et de la Jussie. Les moyens de lutte sont limités et il faut plus apprendre à vivre avec et les contenir par le retour à une forte naturalité des milieux qui sont alors plus résistants à empêcher l'installation d'invasive. Néanmoins une veille est indispensable notamment sur des secteurs plus préservés telle que l'Hyrôme, du moins pour la Jussie !

Le SLAL précise que la stratégie de gestion des invasives a été adoptée en 2024 et va pouvoir être mise en œuvre grâce là aussi au soutien de la région et du Fonds vert qui permet de l'animer sur le bassin versant du SLAL. C'est une des missions de Valérie Chalumeau en plus des ENS !

**Pour conclure la séance, Monsieur Pelletier remercie les participants pour leur présence.**